

Réponse de la Municipalité

à l'interpellation de Madame Gaëlle Lapique et consorts
déposée le 17 février 2015

« Comment la ville de Lausanne défend-elle ses intérêts auprès de la Berne fédérale »

Rappel de l'interpellation

Depuis plusieurs années, les revendications des villes vis-à-vis de la Berne fédérale se font de plus en plus entendre. Les villes reprochent notamment au système fédéral actuel d'être trop rigide et de ne pas suffisamment prendre en compte leurs problématiques spécifiques – et souvent les coûts qui y sont associés. Pour ces raisons, de plus en plus de villes suisses alémaniques ont émis des propositions pour voir leurs intérêts mieux représentés à Berne.

Parmi les thématiques actuelles et concrètes, peuvent être citées de la part de la compensation des charges liées aux « villes-centres » dans la péréquation financière, le versement par le canton des fruits de cette péréquation aux villes-centre, l'important manque à gagner pour les villes suite à la future réforme de la fiscalité des entreprises III, la lutte sans fin contre les drogues illégales et la volonté de tester de nouveaux projets-pilote de décriminalisation de certaines drogues, la solidarité entre villes par rapport aux charges de l'aide sociale, la révision de la loi sur l'alcool et le manque de volonté (parlementaire) d'augmenter les prix, la rentabilité des parcelles CFF. Bref, les thématiques communales qui relèvent de politiques décidées au niveau fédéral sont de plus en plus importantes et nombreuses sont les villes à déplorer leur déséquilibre entre poids politique d'un côté et poids économique et démographique de l'autre.

Depuis quelques mois, les propositions des villes pour être plus impliquées dans des décisions prises à Berne et ainsi voir leurs spécificités prises en compte ont fleuri. Mentionnons par exemple la proposition de Zurich que les villes de plus de 100'000 habitant-e-s puissent disposer d'un siège au Conseil des Etats.

Préambule

Depuis de très nombreuses années, la Ville de Lausanne est membre de l'Union des Villes Suisses (UVS). Comme toutes les villes de plus de 100'000 habitants, elle a droit à un siège permanent à son comité. La syndique Yvette Jaggi a été, pendant quelques années, la première présidente romande de l'UVS. Lors de la mise en place de la Constitution fédérale de 1999, elle a pu obtenir, avec son comité la nouveauté que les villes et les régions de montagne puissent faire valoir directement leurs intérêts auprès de la Confédération (art. 50) sans la tutelle explicite des cantons. Cet article a notamment contribué à créer la Conférence Tripartite sur les Agglomérations (CTA) dans laquelle siège l'actuel syndic en tant que vice-président des villes suisses et l'actuel président de Lausanne-Région en tant que vice-président des communes suisses.

Les principaux succès des villes suisses ces dernières années se situent dans le domaine des transports, elles ont notamment joué un rôle dans la création du Fonds d'agglomération et sont actives dans tous les grands dossiers fédéraux qui concernent les villes.

Il n'en reste pas moins que les décisions finales sont, bien sûr, prises par le Conseil fédéral et les Chambres fédérales et dans certains cas par le peuple et les cantons.

L'Union des Villes Suisses est active à tous les niveaux (votations populaires la concernant, contact avec les élus fédéraux). Toutefois, la présence effective d'élus représentant les villes aux Chambres fédérales s'est souvent avérée d'importance, voire déterminante pour certains dossiers, ceci sans vouloir relancer un débat sur lequel le Conseil communal a souvent pu exprimer un autre avis.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La ville de Lausanne partage-t-elle les souhaits de ses comparses (suisse-allemandes) de mieux défendre les intérêts des villes à Berne ? Si oui, envisage-t-elle de développer sa stratégie politique des villes, telles que le projet zurichois ? Comment compte-t-elle développer ses relations avec l'Union des Villes Suisses, notamment, comment organise-t-elle la défense de ses intérêts avec les autres villes ?

Cela fait des décennies que la Ville de Lausanne partage ces préoccupations. Toutefois, la Municipalité rappelle que ce sont les Chambres fédérales, voire le peuple et les cantons qui prennent les décisions finales. A ce titre, la proposition de siège supplémentaire aux Etats pour les villes de plus de 100'000 habitants est sympathique, mais dépourvue de chance politique. Elle serait plutôt de nature à crisper le débat.

Pour le reste, comme évoqué précédemment, le lobbying des villes existe depuis des décennies avec des résultats importants dans le domaine des transports et significatifs dans d'autres domaines.

Question 2 : Quels sont les outils de défense d'intérêts à disposition de la ville pour influencer les politiques publiques qui la touchent au niveau fédéral ? Participe-t-elle par ex. aux phases de consultation des projets de loi ?

La Ville participe directement à de nombreuses consultations, ainsi qu'à la position de synthèse de l'Union des Villes Suisses. Suivant les dossiers, elle s'engage aussi dans les votations populaires. Elle a notamment joué un rôle important en tant que fer de lance de l'opposition dans le rejet de la loi sur le marché de l'électricité (2002) où elle a investi CHF 100'000.-.

Bien que cela ait été critiqué par des membres du Conseil communal, elle s'est aussi engagée dans le respect de la jurisprudence du Tribunal fédéral, pour ou contre divers objets fédéraux la concernant.

Question 3 : Quels sont les contacts de la ville avec le service de relations extérieures du Canton ? S'associe-t-elle ponctuellement avec ce dernier pour défendre ses intérêts à Berne ? Quels sont les défis rencontrés ? Qui coordonne au niveau de la Ville les relations extérieures ?

La Ville et le Canton se coordonnent lorsqu'ils ont des intérêts communs à défendre, ceci à travers les directions concernées, le syndic et le chef du Service du développement de la ville et de la communication jouant un rôle de coordination. Cela a notamment été le cas lors du référendum des cantons contre des dispositions fédérales qui menaçaient de faire perdre des centaines de millions au canton et des dizaines à la Ville. De manière positive, cela a aussi été le cas pour des projets comme le Fonds d'infrastructures.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame l'interpellatrice.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 12 mars 2015.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : 
Daniel Bréjaz

Le secrétaire : 
Sylvain Jaquenoud